



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)  
MAIRIE  
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

**Objet : M. MANSON Pierrick Mme MONSIMER Charlotte, 54 rue de Sablé – rehaussement muret du 19 juin au 3 juillet 2026**

## ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;  
**VU** le code de la Voirie Routière ;  
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;  
**Vu** la demande M. MANSON Pierrick et Mme MONSIMER Charlotte, domiciliés 54 rue de Sablé à Saint-Georges-du-Bois, en vue d'effectuer le rehaussement de leur muret, du 19 juin au 3 juillet 2026,

**Considérant** que ces travaux vont entrainer une gêne au niveau de la circulation,

## ARRETE

**Article 1 :** M. MANSON Pierrick et Mme MONSIMER Charlotte sont autorisés à occuper le domaine public, au niveau du 54 rue de Sablé à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), en vue d'effectuer des travaux de rehaussement de leur muret.

**Article 2 :** Le cheminement piétonnier sera dévié sur le trottoir opposé au chantier.

**Article 3 :** La présente autorisation est accordée du 19 juin au 3 juillet 2026.

**Article 4 :** Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Les bénéficiaires de l'arrêté ont la charge de la signalisation de leur chantier. Ils sont responsables des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 6 :** Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et les bénéficiaires du présent arrêté sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 4 juin 2026.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.  
Pour le maire, Jacky REMARS, adjoint.

1 place de la Mairie  
72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS  
02.43.47.18.87  
[accueil@mairie-sgdb.fr](mailto:accueil@mairie-sgdb.fr)

